

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 09 Avril 2010

Le neuf avril deux mil dix à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri LE BORGNE

Convocation du 06 avril deux mil dix.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice

Secrétaire : Mme Estelle ARHAN

20 – 10 : Approbation CA 2009 – Ville d'Audierne

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

Approuve comme suit, le compte administratif 2009 du budget de la ville d'Audierne

Dépenses de fonctionnement	2 032 955.42 €
Recettes de fonctionnement	2 301 426.95 €
Dépenses d'investissement	548 394.96 €
Recettes d'investissement	785 453.50 €

Vote : présents : 15, exprimés : 15, pour : 15

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2009 de la commune d'Audierne, établi par le comptable, receveur municipal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 09 Avril 2010

Le neuf avril deux mil dix à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri LE BORGNE

Convocation du 06 avril deux mil dix.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice à l'exception de :
M. Yannick BLOCH qui a donné procuration à Mme Jacqueline DONVAL

Secrétaire : Mme Estelle ARHAN

23 – 10 : Approbation CA 2009. Budget annexe d'assainissement

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

Approuve comme suit, le compte administratif 2009 du budget annexe d'assainissement

Dépenses de fonctionnement	48 233.62 €
Recettes de fonctionnement	69 713.52 €
Dépenses d'investissement	56 801.15 €
Recettes d'investissement	263 477.93 €

Vote : présents : 14, exprimés : 15, pour : 15

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2009 du service assainissement de la commune d'Audierne, établi par le comptable, receveur municipal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

24 – 10 : Approbation CA 2009. Budget annexe Port de Plaisance

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

Approuve comme suit, le compte administratif 2009 du budget annexe du Port de Plaisance

Dépenses de fonctionnement	131 275.12 €
Recettes de fonctionnement	147 120.14 €
Dépenses d'investissement	158 780.57 €
Recettes d'investissement	144 382.11 €

Vote : Présents : 14, exprimés : 15, pour : 15

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2009 du service Port de plaisance de la commune d'Audierne, établi par le comptable, receveur municipal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 9 Avril 2010

Le neuf avril deux mil dix à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline DONVAL

Convocation du 6 avril deux mil dix.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice

Secrétaire : Mme Estelle ARHAN

21 – 10 : Remplacement d'un adjoint démissionnaire – Désignation d'un nouvel adjoint

Rapport de Madame le Maire :

Par courrier en date du 10 mars 2010 Monsieur René DONVAL a fait part à Monsieur le Préfet du Finistère de sa volonté de démissionner de son poste d'Adjoint ainsi que de son poste de conseiller municipal.

Monsieur le Préfet a fait droit à la demande de Monsieur René DONVAL par lettre en date du 19 mars 2010.

Il vous est donc demandé de bien vouloir procéder au remplacement de Monsieur René DONVAL, 5^{ème} adjoint. Compte tenu de la règle de l'avancement automatique des adjoints, il vous est proposé que le nouvel adjoint occupe le 5^{ème} rang.

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Michel COLLOREC au poste de 5^{ème} adjoint

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16

A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 3

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A OBTENU :

Monsieur Michel COLLOREC : 12Voix

Monsieur Victor CADIOU : 1 voix

Monsieur Michel COLLOREC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 5^{ème} Adjoint.

22 – 10 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 du budget général

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Jacqueline DONVAL, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif 2009, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 268 471.53€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009.	
Résultat de l'exercice 2009	268 471.53 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat à affecter	268 471.53 €
Solde d'exécution d'investissement Besoin de financement	+ 73 244.02 €
Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement	- 352 481.93 € 279 237.91 €
Besoin de financement	279 237.91 €
AFFECTATION en réserves au 1068	268 471.53 €

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 09 Avril 2010

Le neuf avril deux mil dix à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline DONVAL

Convocation du 06 avril deux mil dix.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice à l'exception de :
M. Yannick BLOCH qui a donné procuration à Mme Jacqueline DONVAL

Secrétaire : Mme Estelle ARHAN

25 – 10 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 du budget d'assainissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Jacqueline DONVAL, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif du service d'assainissement 2009, statuant sur
l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 21 479.90€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009.	
Résultat de l'exercice 2009	21 479.90 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat à affecter	21 479.90 €
<hr/>	
Solde d'exécution d'investissement	+206 676.78 €
Besoin de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 259 551.96 €
Besoin de financement	+52 875.18 €
<hr/>	
Besoin de financement	+52 875.18 €
AFFECTATION en réserves au 1068	+21 479.90 €

26 – 10 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 du budget du port de plaisance

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Jacqueline DONVAL, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif 2009 du budget du port de plaisance, statuant sur
l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2009 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 15 845.02 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009.	
Résultat de l'exercice 2009	15 845.02 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat à affecter	15 845.02 €
Solde d'exécution d'investissement	- 14 398.46 €
Besoin de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 3 977.33 €
Excédent de financement	
Besoin de financement	
AFFECTATION en réserves au 1068	+ 15 845.02€

27 – 10 : Approbation du budget primitif 2010. Ville d'Audierne

Le conseil municipal

Après qu'il ait été donné lecture de la proposition de budget primitif 2010,

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, comme suit le budget général de la Ville d'Audierne :

Dépenses de fonctionnement :	2 329 820.00€
Recettes de fonctionnement :	2 329 820.00€
Dépenses d'investissement :	1 749 761.00€
Recettes d'investissement :	1 749 761.00€

Vote : Présents: 15

Exprimés : 16

Pour : 16

28 – 10 : Approbation du budget primitif 2010. Budget annexe d'Assainissement

Le conseil municipal

Après qu'il ait été donné lecture de la proposition de budget primitif 2010, du service d'assainissement,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le budget annexe du service d'assainissement, comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	80 000.00 €
Recettes de fonctionnement :	80 000.00 €
Dépenses d'investissement :	300 894.00 €
Recettes d'investissement :	300 894.00 €

Vote : Présents: 15

Exprimés : 16

Pour : 16

29 – 10 : Approbation du budget primitif 2010. Budget annexe du port de plaisance

Le Conseil Municipal,
Après qu'il ait été donné lecture de la proposition de budget primitif 2010 du port de plaisance
Après en avoir délibéré
Approuve à l'unanimité le budget annexe du service du port de plaisance, comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	158 000.00 €
Recettes de fonctionnement :	158 000.00 €
Dépenses d'investissement :	335 657.00 €
Recettes d'investissement :	335 657.00 €

Vote : Présents: 15
Exprimés : 16
Pour : 16

30 – 10 : Election des délégués au Conseil consultatif de la halle à marée d'Audierne

Le Conseil Municipal,

Prenant en considération la démission de Monsieur René DONVAL de ses fonctions de conseiller municipal et par conséquence de sa délégation au sein du Conseil consultatif de la halle à marée d'Audierne

Vu l'article 5212-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Conseil consultatif de la halle à marée d'Audierne

PROCEDE à l'élection, d'un délégué suppléant au sein de cette assemblée, en la personne de Monsieur Frédéric HANICOTTE.

<u>Nombre de bulletins</u> : 16	Pour	16
	Nul	0
	Blanc	0

Monsieur Frédéric HANICOTTE ayant eu la majorité absolue au premier tour est proclamé élu.

31 – 10 : Election d'un délégué au Syndicat d'Électrification

Le Conseil Municipal,

Prenant en considération la démission de Monsieur Loïc CHENE de ses fonctions de conseiller municipal et par conséquence de sa délégation au sein du Syndicat d'Électrification

Vu l'article 5212-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat d'Electrification

PROCEDE à l'élection, d'un délégué titulaire au sein de cette assemblée, en la personne de Monsieur Victor CADIOU

<u>Nombre de bulletins</u> : 16	Pour	16
	Nul	0
	Blanc	0

Monsieur Victor CADIOU ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé élu.

32 – 10 : Election d'un délégué au Syndicat des Eaux :

Le Conseil Municipal,
Prenant en considération la démission de Monsieur Loïc CHENE de ses fonctions de conseiller municipal et par conséquence de sa délégation au sein du Syndicat des Eaux,

Vu l'article 5212-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat des Eaux

PROCEDE à l'élection, d'un délégué suppléant au sein de cette assemblée, en la personne de Monsieur Victor CADIOU.

<u>Nombre de bulletins</u> : 16	Pour	16
	Nul	0
	Blanc	0

Monsieur Victor CADIOU ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé élu.

33 – 10 : Election d'un délégué au SIVOM

Le Conseil Municipal,
Prenant en considération la démission de Monsieur Loïc CHENE de ses fonctions de conseiller municipal et par conséquence de sa délégation au sein du SIVOM de la Baie d'Audierne

Vu l'article 5212-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM

PROCEDE à l'élection d'un délégué suppléant au sein de cette assemblée, en la personne de Monsieur Frédéric HANICOTTE.

<u>Nombre de bulletins</u> : 16	Pour	16
	Nul	0
	Blanc	0

Monsieur HANICOTTE ayant eu la majorité absolue au premier tour est proclamé élu.

34 – 10 : Election des représentants aux Comités consultatifs de la Communauté de Communes du Cap Sizun

Le Conseil Municipal,

Prenant en considération la démission de Messieurs René DONVAL et Loïc CHENE de leurs fonctions de conseillers municipaux et par conséquence de leurs délégations au sein de comités consultatifs de la Communauté de Communes du Cap-Sizun,

Conformément aux dispositions de l'article L.2143-2 et C 5211-49-1 du C.G.C.T., procède à l'élection de ses nouveaux délégués au sein des comités consultatifs ou de pilotage créés par la Communauté de Communes du Cap Sizun.

- Commission Equipement et Services :
Monsieur Michel COLLOREC est élu à l'unanimité

- Commission du suivi du SPANC :
Monsieur Michel COLLOREC est élu à l'unanimité

35 – 10 : Vote du taux des contributions directes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve une augmentation des taux d'imposition des taxes locales de 2%, telle que présentée au tableau ci-après :

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases	Taux appliqués	Variation taux	Produit
Taxe d'habitation	3 942 000	2.37%	14.32	2%	564 494€
Taxe Foncière / Prop. Bâties	3 048 000	1.97%	15.94	2%	485 851€
Taxe Foncière / Prop. Non Bâties	17 200	0.008%	45.61	2%	7 845€
TOTAL					1 058 190€

Vote : présents : 15
pour : 15
contre : 1

36 – 10 : CCAS – Subvention 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, une subvention de fonctionnement de 14 500 € au bénéfice du Centre d'Action Sociale, au titre de l'année 2010.

37 – 10 : Versement d'une subvention à l'EPIC « office de tourisme »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 59 078 € en faveur de l'EPIC « Officede Tourisme ».

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2010 de la Ville.

38 – 10 : Contrat d'association Ecole Ste Anne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, renouvelle, à l'unanimité, sa participation au contrat d'association liant la Commune à l'Ecole Ste Anne, à 700 € par enfant domicilié à Audierne.

Les crédits sont inscrits à l'article 6558 du budget général 2010

39 – 10 : Divers avenants capitainerie

Madame le Maire donne lecture d'un récapitulatif des opérations de construction de la Maison du Port. Ce récapitulatif comprend les montants initiaux de marché de travaux ainsi que les plus ou moins-values constatées en fin de chantier. Il s'avère que la construction, initialement validée pour un montant attribué de 289 249.00 € TTC, s'élève aujourd'hui à 294 504.92 € TTC. La plus-value est donc de 2.6% du montant global des marchés initiaux. Compte tenu de ce montant que l'on peut estimer honorable compte tenu des aléas rencontrés en cours de chantier, Madame le Maire propose d'approuver les avenants tels que présentés au récapitulatif.

Ceux-ci concernent :

- Le lot n°2 SBA pour un montant de : 352.54 € HT
- Le lot n°3 GADONNA pour un montant de :
 1. Avenant n°1 615.00 € HT
 2. Avenant n°2 1 175.00 € HT

- Le lot n°4 LE LOUP pour un montant de :
 1. Avenant n°1 1 230.98 € HT
 2. Avenant n°2 1 065.41 € HT
 3. Avenant n°3 72.24 € HT
 4. Avenant n°4 306.08 € HT
 5. Avenant n°5 125.12 € HT

- Le lot n°5 IVAN BERNARD pour un montant de : - 2 293.56 € HT

- Le lot n°8 SANITHERM pour un montant de :
 1. Avenant n°1 585.88 € HT
 2. Avenant n°2 1 440.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les avenants aux marchés de travaux de la capitainerie, tels que présentés ci-dessus ainsi qu'en annexe de la présente délibération, et autorise Madame le Maire à les signer. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif du port de plaisance 2010.

40 – 10 : Talus rocheux de Trescaderc : attribution du marché de travaux

Suite à une étude de confortement du talus rocheux de Trescaderc, confiée au cabinet ABROTECH, la ville a décidé de lancer un appel à candidature concernant des travaux de confortement par grillage plaqué.

L'appel à candidature a été publié sur le site de l'AMF le 10 février 2010, pour un rendu des offres le 8 mars 2010-

Trois entreprises ont répondu : MARC SA de Brest, NOVELLO de Lanterneau, ALTI TP de Quimperlé.

Le bureau d'études, après vérification des devis et techniques proposées, a déclaré l'offre de ALTI TP comme étant techniquement la plus complète, pour un montant de 50 520.00 €.

L'offre de MARC SA est la moins disante, et « est en mesure de réaliser ce confortement de façon satisfaisante », pour un montant de 28 620.00 € HT + constat d'huissier de 650.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de l'entreprise MARC SA, pour le montant sus indiqué, et autorise Madame le Maire à signer les pièces de marché.

41 – 10 : Jeux du Môle

Madame le Maire rappelle qu'il avait été décidé au cours de l'année 2009 d'engager une consultation concernant la fourniture et la pose d'une structure de jeux multi-activités, proposant un minimum de 14 activités, et concernant une tranche d'âge d'utilisation allant de 7 à 12 ans. La publicité a été mise en ligne sur le site de l'AMF le 7 janvier 2010, pour une remise des offres le 12 février suivant.

Neuf entreprises ont répondu à l'offre.

L'ouverture des plis a été réalisée le mardi 23 février 2010 à 16h30.

Les services techniques ont été chargés d'établir une étude comparative des offres.

La commission jeunesse s'est réunie le 3 mars 2010 afin d'émettre un avis sur les différentes propositions. A son issue, cette même commission a souhaité que soit effectué un sondage auprès des enfants des écoles. Les résultats de ces sondages, réalisés auprès des enfants de l'Ecole publique Pierre Le Lec et de l'Ecole privée Sainte-Anne, ont été communiqués en commission jeunesse le 11 mars 2010.

Il a été constaté que le choix des enfants rejoignait celui de la commission jeunesse, en estimant la proposition faite par la société HUSSON comme étant la plus complète et la plus proche des attentes des uns et des autres.

Madame le Maire propose donc que soit retenue la proposition HUSSON, pour un montant de 20 043.28 € TTC, comprenant la fourniture et la pose du jeu ainsi que le contrôle APAVE.

L'aménagement de la fosse destinée à recevoir le sol sécurisé en gravillons roulés était estimé par la société HUSSON à 13 872.64 € TTC. Compte tenu de l'existence d'une proposition antérieure, pour le même type de travaux, d'un montant grandement inférieur à celles présentées par les neuf candidats, et la possibilité pour les services techniques de la ville de participer à sa réalisation, le conseil municipal demande que des devis soient sollicités auprès de plusieurs entreprises spécialisées en travaux publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la fourniture et la pose du jeu par la société HUSSON, et autorise Madame le Maire à signer le marché afférent, pour un montant TTC de 20 043.28 €

42 – 10 : Contrat de location des ordinateurs (comptabilité/ACMO)

Les contrats concernant les ordinateurs de la comptabilité et l'ACMO, actuellement en location auprès de la société START Informatique, sont arrivés à expiration le 31.03.2010.

Madame le Maire propose de procéder au renouvellement de ce contrat, référencé 09.00 pour un montant de 1 824 € HT par an (2007 : 2 431 € HT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement de ce contrat et autorise Madame le Maire à le signer.

43 – 10 : Acquisition d'un logiciel de gestion de collection

Madame le Maire rappelle qu'il a été décidé lors du conseil municipal du 16 décembre 2009, que la ville d'Audierne porterait la totalité du projet de mise en place d'une base de données informatisée des collections des musées, les aides publiques ne pouvant être sollicitées que par une collectivité locale.

Compte tenu des éléments financiers portés à la connaissance des élus, le conseil municipal, à l'unanimité, décidait d'inscrire à son budget 2010 les dépenses et recettes générés par ce projet et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Une consultation a été lancée le 9 février 2010 auprès de trois sociétés, afin d'acquérir un logiciel adapté.

Les sociétés Mobidoc de Toulouse, et Ever Team France-Atheneo de Lyon, n'ont pas remis d'offre. La société A&A Partners de Paris a déposé une proposition de 8730 € HT concernant l'Application Gestion, la maintenance annuelle s'élevant à 640€ HT.

Ces couts sont conformes à l'estimation validée précédemment.

Madame le Maire propose de valider cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'acquisition du logiciel auprès de la société A&A Partners, et autorise Madame le maire à signer les devis correspondants.

44 – 10 : Rénovation lourde de la rue Marcellin Berthelot

Plan de financement : demande de subvention exceptionnelle

Madame le Maire rappelle qu'il lui est maintes fois signalé la dangerosité de la rue Marcellin Berthelot, dans sa configuration actuelle. Cette voie a non seulement la particularité d'être étroite et non desservie en réseaux d'eaux pluviales mais présente également très peu de stationnement pour un habitat ancien extrêmement dense.

La rue Marcellin Berthelot est par ailleurs devenue la voie principale de desserte des quartiers nord, nord-ouest et nord-est de la ville. Une fréquentation moyenne de six cent vingt véhicules / jour a été répertoriée en 2008.

Aujourd'hui, la sécurité des usagers, riverains comme automobilistes, exige une réfection totale de cet ouvrage sur un linéaire de 800 mètres. Pour ce faire, la structure même de la voie doit être modifiée. Ces contraintes génèrent un coût élevé estimé à 399 165 € H.T.

Madame le Maire propose au vote le plan de financement suivant :

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T.	Taux sollicité	Montant de la subvention sollicité
DGE			
Conseil Général	399 165 €	25%	99 791 €
Ministère de l'Intérieur	399 165 €	3.75%	15 000€
TOTAL des aides publiques	399 165 €	28.75%	114 791 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage			284 374€
TOTAL Général (coût de l'opération H.T)			399 165 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement de l'opération de rénovation lourde de la rue Marcellin Berthelot, tel que présenté, et autorise Madame le Maire à procéder à la recherche des partenariats financiers tels qu'évoqués ci-dessus et à solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention exceptionnelle.

45 – 10 : Rénovation lourde de la rue Marcellin Berthelot

Plan de financement : 1^{ère} phase

Madame le Maire rappelle qu'il lui est maintes fois signalé la dangerosité de la rue Marcellin Berthelot, dans sa configuration actuelle. Cette voie a non seulement la particularité d'être étroite et non desservie en réseaux d'eaux pluviales mais présente également très peu de stationnement pour un habitat ancien extrêmement dense.

La rue Marcellin Berthelot est par ailleurs devenue la voie principale de desserte des quartiers nord, nord-ouest et nord-est de la ville. Une fréquentation moyenne de six cent vingt véhicules par jour a été répertoriée en 2008.

Aujourd'hui, la sécurité des usagers, riverains comme automobilistes, exige une réfection totale de cet ouvrage sur un linéaire de 800 mètres.

Pour ce faire, la structure même de la voie doit être modifiée. Ces contraintes génèrent un coût élevé estimé à 399 165 € H.T.

La première phase, allant de la Place Gambetta à la rue Hoche a été estimée à 182 243.00 € HT. L'aménagement de cette portion, telle que présentée au conseil municipal, prend en compte les objectifs initiaux, notamment l'usage de matériaux cohérents avec une démarche de développement durable, l'évaluation de l'imperméabilisation du sol, une grande qualité dans le traitement de la rue ainsi que l'organisation et la sécurisation des déplacements.

Madame le Maire propose au vote le plan de financement suivant, concernant la première phase :

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T.	Taux sollicité	Montant de la subvention sollicité
DGE			
Conseil Général	182 243€	20%	36 448€
Ministère de l'Intérieur	182 243€	8.23%	15 000€
TOTAL des aides publiques	182 243€	28.23%	51 448€
Montant à la charge du maître d'ouvrage			130 795€
TOTAL Général (coût de l'opération H.T)			182 243€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement de l'opération de rénovation lourde de la rue Marcellin Berthelot, tel que présenté, et autorise Madame le Maire à procéder à la recherche des partenariats financiers tels que planifiés ci-dessus.

46 – 10 : Convention Commune d'Audierne/UFOVAL

Madame Pichavant, adjointe aux écoles donne lecture du projet de convention à intervenir entre la Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie et la Ville d'Audierne, relative à l'occupation des locaux du groupe scolaire Pierre Le Lec pendant les mois de juillet et d'août afin d'y organiser une colonie de vacances pour 60 enfants et leur encadrement.

Cette convention prendrait effet en juillet 2010, pour une durée de 6 années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention à la majorité absolue (1 abstention), et autorise Madame le Maire à la signer.

47 – 10 : Annule et remplace la délibération intitulée : Jeux du Môle

Madame le Maire rappelle qu'il avait été décidé au cours de l'année 2009 d'engager une consultation concernant la fourniture et la pose d'une structure de jeux multi-activités, proposant un minimum de 14 activités, et concernant une tranche d'âge d'utilisation allant de 7 à 12 ans.

La publicité a été mise en ligne sur le site de l'AMF le 7 janvier 2010, pour une remise des offres le 12 février suivant.

Neuf entreprises ont répondu à l'offre.

L'ouverture des plis a été réalisée le mardi 23 février 2010 à 16h30.

Les services techniques ont été chargés d'établir une étude comparative des offres.

La commission jeunesse s'est réunie le 3 mars afin d'émettre un avis sur les différentes propositions. A son issue, cette même commission a souhaité que soit effectué un sondage auprès des enfants des écoles. Les résultats de ces sondages, réalisés auprès des enfants de l'Ecole publique Pierre Le Lec et de l'Ecole privée Sainte Anne, ont été communiqués en commission jeunesse le 11 mars 2010.

Il a été constaté que le choix des enfants rejoignait celui de la commission jeunesse, en estimant la proposition faite par la société HUSSON comme étant la plus complète et la plus proche des attentes des uns et des autres.

Madame le Maire propose donc que soit retenue la proposition HUSSON, pour un montant de 20 043.29 € TTC, comprenant la fourniture et la pose du jeu ainsi que le contrôle APAVE.

L'aménagement de la fosse destinée à recevoir le sol sécurisé en gravillons roulés était estimé par la société HUSSON à 13 872.64 € TTC. Compte tenu de l'existence d'une proposition antérieure, pour le même type de travaux, d'un montant grandement inférieur à celles présentées par les neuf candidats, et la possibilité pour les services techniques de la ville de participer à sa réalisation, le conseil municipal demande que des devis soient sollicités auprès de plusieurs entreprises spécialisées en travaux publics et autorise Madame le maire à signer la proposition la moins disante, compte tenu des délais de réalisation extrêmement serrés (saison estivale). Madame le maire en rendra compte à la prochaine séance du conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la fourniture et la pose du jeu par la société HUSSON, et autorise Madame le Maire à signer le marché afférent, pour un montant TTC de 20 043.29 €